



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Seine Maritime



Date de la convocation :

19/11/2020

**Nombre de membres
en exercice :** 23

Présents : 19

Votants : 23

Procès-verbal du Conseil Municipal de la Ville de Blangy sur Bresle

Approuvé à l'unanimité le 16.12.2020

Compte-rendu affiché le 26.11.2020

Séance du mercredi 25 novembre 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq novembre à 19 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric ARNOUX, Maire.

Présents : Monsieur Eric ARNOUX, Madame Annie CLAIRET, Monsieur David BOUTRY, Madame Pauline DEHEDIN, Monsieur Kevin PLOUVIER, Madame Sophie MARTIN, Monsieur Denis DUPUIS, Monsieur David DESENCLOS, Madame Claudine GAREST, Monsieur Olivier BELIN, Madame Olivia COURVALET, Monsieur Hadrien MARTIN, Madame Sonia CREPIN, Monsieur Denis PERCHERON, Madame Ludivine AUGER, Madame Marion DELANCOIS, Madame Martine BOUQUILLON, Madame Patricia COURTY, Madame Gaëlle FAUVEL

Absent(s) :

Absent(s) excusé(s) représenté(s) : Monsieur Ludovic LEFBVRE par Madame Sonia CREPIN, Monsieur Grégory DELESTRE par Madame Pauline DEHEDIN, Monsieur Alain SENECHAL par Madame Patricia COURTY, Monsieur Christian BECQUET par Madame Patricia COURTY

En conformité des articles L.2121-15 et L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection au scrutin à main levée d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élu(e) secrétaire de séance à l'unanimité : Monsieur Hadrien MARTIN

1 - Approbation du procès-verbal du 28.10.2020

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu.
Sans remarque, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour de la présente séance.

2 - Finances

A - Plan de relance de l'Etat - Demandes de subvention au titre de la DSIL Plan de Relance - Délibération N° 2020 079

Contexte :

Le 19 octobre 2020, la communauté de communes interrégionale Aumale-Blangy sur Bresle a organisé une réunion de présentation du Plan de relance de l'Etat. Invités par les Sous-préfets d'Abbeville et de Dieppe, les élus ont découvert ce dispositif.

Le Gouvernement a abondé la DSIL d'1 Md€ en autorisations d'engagement suite à la crise sanitaire du « Covid-19 » afin de favoriser une relance rapide et massive des projets d'investissement des communes et des EPCI. Ces crédits, votés en loi de finances rectificative n°3 pour 2020, viennent en supplément des deux milliards d'euros de dotations de soutien aux investissements des collectivités ouverts en loi de finances 2020, au titre de la DETR, de la DSIL, de la DSID et de la DPV.

Les projets qui peuvent être financés doivent s'inscrire dans les thématiques prioritaires suivantes :

- La transition écologique : au-delà des axes du grand plan d'investissement (GPI), à savoir la rénovation énergétique des bâtiments publics et le développement des solutions de transports innovantes, ils peuvent concerner les aménagements d'espaces publics luttant contre les îlots de chaleur ou la réhabilitation de friches industrielles, dans un objectif global de lutte contre l'artificialisation des sols ;
- La résilience sanitaire, à travers des opérations en matière de santé publique (notamment le financement de maisons de santé pluri-professionnelles), de mise aux normes des équipements sanitaires ou des travaux portant sur les réseaux d'assainissement ;
- La préservation du patrimoine public historique et culturel, classé ou non classé ;
- Solutions de mobilités douces dont l'aménagement de pistes cyclables temporaires ;
- Investissements rendus nécessaires par la crise sanitaire ;
- Projets éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), à la discrétion des Préfets.

Les crédits devront être engagés autant que possible en 2020 et, à défaut, avant le 31 décembre 2021. A cet effet, ils seront mis à notre disposition en deux temps.

- Une première délégation d'autorisations d'engagement sera effectuée après le vote de la loi de finances rectificative.
- Une seconde délégation de crédits sera effectuée ultérieurement, après engagement de la première.

Les crédits DSIL mobilisés au titre du plan de relance devront soutenir des projets d'investissement structurants et prêts à démarrer rapidement.

Les appels à projets doivent être déposés en décembre 2020 sur la plateforme dédiée à cet effet, ils doivent porter sur la transition écologique, la résilience sanitaire ou la rénovation du patrimoine. Ces derniers peuvent bénéficier d'une aide publique pouvant aller jusqu'à 80 %.

Dès lors la municipalité de Blangy sur Bresle a travaillé à l'élaboration de quatre dossiers répondant aux critères d'éligibilité à savoir : transition énergétique et rénovation de bâtiments publics.

Aidés d'un cabinet d'étude thermique et de deux cabinets d'architecte, la commune a retenu quatre dossiers :

Monsieur le Maire précise que ce n'est pas parce que la commune présente 4 dossiers, que ces 4 dossiers seront tous retenus.

1. Restructuration de la salle Fléchelle : il s'agit de travaux de rénovation de la partie supérieure dite vestiaire, aménagement de tribune et d'un club house commun à tous les clubs.
2. Groupement scolaire : il s'agit de travaux d'isolation intérieure et extérieure, plus la rénovation de toutes les huisseries.
3. Musée du Verre : il s'agit de travaux de mise aux normes, de la création d'une cuisine et de sanitaires adossés à la salle polyvalente et l'aménagement de nouveaux lieux de visites au sein des bâtiments, ceci dans le cadre de la réorganisation des collections.
4. Mairie : il s'agit de travaux d'isolation extérieure principalement.

Les dossiers ont été présentés aux élus en commission plénière le 18 Novembre 2020.

Il est proposé au conseil municipal de répondre à l'appel à projets au titre de la DSIL Relance pour les travaux suivants :

1- Demande de subvention au titre du DSIL PLAN DE RELANCE - Gymnase Fléchelle Phase 2

Dépenses		
Travaux phase 2 - Gymnase Fléchelle	Total HT	518 200 €
	TVA	103 640 €
	Total TTC	621 840 €
Recettes		
Subvention DSIL Plan de relance (80 % du total HT)		414 560 €
Commune 20 %		103 640 €
	TVA	103 640 €
	Total TTC	621 840€

2- Demande de subvention au titre du DSIL PLAN DE RELANCE - Groupement scolaire

Dépenses		
Travaux Groupement scolaire	Total HT	1 039 550 €
	TVA	207 910 €
	Total TTC	1 247 460 €
Recettes		
Subvention DSIL Plan de relance (80 % du total HT)		831 640 €
Commune 20 %		207 910 €
	TVA	207 910 €
	Total TTC	1 247 460 €

3- Demande de subvention au titre du DSIL PLAN DE RELANCE - Musée

Dépenses		
Travaux Musée	Total HT	872 935 €
	TVA	174 587 €
	Total TTC	1 047 522 €
Recettes		
Subvention DSIL Plan de relance (80 % du total HT)		698 348 €
Commune 20 %		174 587 €
	TVA	174 587 €
	Total TTC	1 047 522 €

4- Demande de subvention au titre du DSIL PLAN DE RELANCE - Mairie

Dépenses		
Travaux Mairie	Total HT	304 950 €
	TVA	60 990 €
	Total TTC	365 940 €
Recettes		
Subvention DSIL Plan de relance (80 % du total HT)		243 960 €
Commune 20 %		60 990 €
	TVA	60 990 €
	Total TTC	365 940 €

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal l'autorisation :

- 1°) De solliciter les subventions au titre de la D.S.I.L. Plan de Relance, pour l'ensemble des projets présentés ci-dessus.
- 2°) De l'autoriser à déposer les projets exposés ci-dessus, sur la plateforme dédiée.
- 3°) D'effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

M. le Maire : Nous avons l'obligation de délibérer ce soir puisque ces projets n'étaient pas inscrits au titre du budget 2020, nous passons donc au conseil une délibération spécifique pour les demandes de subvention au titre de la DSIL pour ces projets.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- 1°) Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions au titre de la D.S.I.L. Plan de Relance, pour l'ensemble des projets présentés ci-dessus.

2°) Autorise Monsieur le Maire à déposer les projets exposés ci-dessus, sur la plateforme dédiée.

3°) Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

B - Cession parcelle ZI15 "Fonds de Fontaine" et ZD28 "Mont de Dieu" - Délibération N° 2020_080

Monsieur le Maire expose que le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de Blangy-Bouttencourt, doit faire l'acquisition dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique (DPU) les parcelles suivantes :

- ZI15 « Fonds de Fontaine » - 84,11 ares - Valeur estimée des domaines : 8 500 €
- ZD28 « mont de Dieu » - 12,07 ares - Valeur estimée des domaines : 1 200 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- De vendre au SIAEP Blangy-Bouttencourt la parcelle cadastrée ZI15 d'une superficie de 84.11 ares et la parcelle ZD28 d'une superficie de 12,07 ares.
- De fixer le prix de vente des parcelles à l'euro symbolique.
- De dire que l'acquisition aura lieu aux charges et conditions ordinaires et de droit, tous les frais, droits et honoraires seront à la charge exclusive de l'acquéreur (géomètre et actes notariés).
- De laisser le choix du notaire à l'acquéreur pour la rédaction des actes à venir.
- De l'autoriser à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.
- De le mandater pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

M. le Maire propose que ce soit la première adjointe qui reçoive délégation du conseil municipal pour signer l'ensemble des actes, lui-même étant désigné par le SIAEP Bouttencourt-Blangy pour la signature des actes au titre de son mandat de Président. Dans le cadre des délégations dont est titulaire la première adjointe, elle est habilitée à signer ces documents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte de vendre au SIAEP Blangy-Bouttencourt la parcelle cadastrée ZI15 d'une superficie de 84.11 ares et la parcelle ZD28 d'une superficie de 12,07 ares.
- Fixe le prix de vente des parcelles à l'euro symbolique.
- Dit que l'acquisition aura lieu aux charges et conditions ordinaires et de droit, tous les frais, droits et honoraires seront à la charge exclusive de l'acquéreur (géomètre et actes notariés).
- Laisse le choix du notaire à l'acquéreur pour la rédaction des actes à venir.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.
- Mandate Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

C - Créances éteintes - 2020_081

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il doit procéder à l'effacement de dettes dans le cadre d'un dossier de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, l'ordonnance du 17/10/2020 ayant certifiée l'irrécouvrabilité des créances du débiteur ce qui entraîne l'effacement de ses dettes.

Ces créances étant irrécouvrables, il convient donc de prendre une délibération et d'établir le mandat correspondant au compte 6542, pour un montant de 91.74 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- D'éteindre ces dettes ;
- D'arrêter les poursuites ;
- De lui donner délégation pour signer les actes afférents et ce qui a trait à la mise en œuvre de cette décision.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'éteindre ces dettes ;
- Décide d'arrêter les poursuites ;
- Donne délégation à Monsieur le Maire pour signer les actes afférents et ce qui a trait à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

3 - Informations et questions diverses

M. le Maire : Je voulais vous informer que nous sommes au 3ème entretien demain à 12h30 avec les commerçants de Blangy. Nous avons travaillé avec la graphiste de la municipalité pour lancer une campagne de publicité écrite, à savoir l'achat d'un encart équivalent à une page dans les journaux Paris-Normandie, l'Eclaireur, Le Réveil, j'attends des nouvelles du Courrier Picard mais je n'en ai pas. Ceci étant il y aura un encart publié dans les 3 journaux, peut-être 4, à raison d'une fois par semaine dans chaque journal ça c'est la première chose. J'ai adressé un courrier aux artisans, commerçants et entreprises pour leur rappeler de vérifier qu'ils avaient bien eu la réduction de la CFE que vous avez bien voulu voter au budget 2020, je pense qu'il était important de rappeler les efforts qui avaient déjà été entrepris par la commune vis à vis des acteurs économiques. La communauté de communes nous a transmis cet après-midi un mail rappelant le dispositif du Conseil Régional de Normandie pour soutenir l'activité économique. On préparera un dossier pour donner aux commerçants demain. Donc on a également évoqué la "ré-animation" de l'association de l'union des commerçants, en expliquant que pour nous il était important d'avoir un interlocuteur et que cette crise démontre qu'il est utile d'avoir des interlocuteurs car à chaque fois ils viennent tous en fait et ils sont de plus en plus nombreux. Donc il est souhaitable pour nous au même titre qu'on a un comité directeur pour les clubs de sport d'avoir des représentants, je sais qu'au mandat précédent on invitait souvent la présidente de l'union des commerçants aux commissions fêtes, foires et marchés, c'était loin d'être inutile. Donc voilà les actions qui ont été menées, on peut se réjouir pour les commerçants de l'avenir et on peut rester solidaire avec nos restaurateurs qui ont appris la triste nouvelle de devoir restés fermés au-delà du réveillon du jour de l'an. Après ce sont des décisions que je ne commenterai pas, parce que je pense que je n'aimerai pas devoir gérer une pandémie nationale et toutes les affres que ça représente. En tout cas voilà, je voulais vous informer de tout ce qu'on a fait en votre nom et au nom de la municipalité auprès des commerçants.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h50

Le Maire, **Éric ARNOUX**

